

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro CCDC_230601_059

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°1 RÉSEAU DE TRANSFERT DES EAUX USÉES DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION POUR LE HAMEAU DE MADIÈRES SUR LA COMMUNE DE SAINT MAURICE- NAVACELLES

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°CC_200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président CCDC_220103_001 du 3 janvier 2022 relative à l'attribution du lot n°1, notifié le 7 mars 2022 à la société Jean ROGER du marché de travaux pour la création d'une nouvelle station d'épuration pour le hameau de Madières sur la commune de Saint-Maurice-Navacelles,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus-values sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux pour la construction de la station d'épuration pour le hameau de Madières sur la commune de Saint Maurice-Navacelles avec la société Jean ROGER afin d'intégrer des travaux complémentaires nécessaires, permettant le raccordement de l'éclairage public depuis le coffret électrique du nouveau poste de relevage,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,

-**ARTICLE 3** : de préciser que le montant de l'avenant s'élevant à deux-mille-cent-soixante-dix-neuf euros Hors Taxes (2 179,00 € HT), soit deux-mille-six-cent-quatorze euros quatre-vingt centimes Toutes Taxes Comprises (2 614,80 € TTC) introduit un écart de trois virgule six pour cent (3,06%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à soixante-treize-mille-quatre-cent-dix-huit euros quarante centimes HT (73 418,40 € HT), soit quatre-vingt-huit-mille-cent-deux euros huit centimes TTC (88 102,08 € TTC)

- **ARTICLE 4** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget assainissement, chapitre 23, article 2313,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des actes et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le premier juin deux mille vingt-trois,

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de Communes Lodévois et Larzac
Service Intercommunal des Eaux du Lodévois et Larzac (SIELL)
1 Place Francis Morand
34 700 Lodève
Tél: 04 11 95 01 40

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SAS ROGER JEAN
64 Route de Saint Pons
34 600 BEDARIEUX
Tel : 04.67.23.16.12 / Fax : 04.67.95.02.02
E-mail : jeanrogersarl@orange.fr

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le hameau de Madières - Commune de Saint Maurice Navacelles
Lot n°1 – réseau de transfert des eaux usées

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Période de Préparation : 30 Jours
Période d'Exécution : 1 Mois

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 71 239,40 €
- Montant TTC : 85 487,28 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre du marché cité en objet, le cahier des charges prévoyait l'abandon de l'alimentation électrique de l'ancien poste de relevage et la création d'une nouvelle alimentation pour le nouveau poste.

Lors de l'exécution des travaux correspondants, il a été constaté que l'éclairage public était également raccordé à l'alimentation d'origine. De ce fait, l'abandon de la première alimentation entraîne la condamnation de l'éclairage public.

En conséquence, afin de rétablir le fonctionnement de l'éclairage public, conformément aux dispositions de l'article L 2194-1 du code de la commande publique, il convient de conclure un avenant n°1 portant intégration de travaux complémentaires nécessaires, permettant le raccordement de l'éclairage public depuis le coffret électrique du nouveau poste de relevage.

Ceci représente une plus-value de 2 179.00 € HT

● Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 179.00 €
- Montant TTC : 2 614.80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3.06%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 73 418.40 €
- Montant TTC : 88 102.08 €

Ces modifications engendrent un délai supplémentaire d'une semaine ce qui porte le nouveau délai d'exécution à 1 mois et 1 semaine.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Lodève, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)